

# SEANCE DU 28 Mars 2008

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal suite se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Madame Véronique LAGUERRE, Madame Sylvaine BOUCOURT, Monsieur Jacky MAUPOINT, Monsieur Emmanuel SOENEN, Monsieur Lionel VERMANDEL, Madame Françoise DORE, Monsieur Vincent DUMONT, Monsieur Yann DUPUY, Madame Isabelle HARAND, Madame Marie-Solange LECONTE

Etait excusé : Monsieur Jean-Paul BATAILLE

Le conseil municipal désigne Madame Marie-Solange LECONTE comme secrétaire de séance

## Personnel communal : création de poste

Considérant que l'actuel agent nommé dans le grade d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe a satisfait à la condition de concours exigée pour accéder au grade supérieur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe pour une durée hebdomadaire de service 10 heures à compter du 1 avril 2008

## Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De fixer, dans la limites d'un montant de mille euros par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôts temporaires sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.

## Versement des indemnités de fonction au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1 avril 2008 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux maximal de 17 % de l'indice brut 1015.

## Délégation de fonction et de signature aux Adjoints au Maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Vincent DUMONT, 1<sup>er</sup> adjoint et Monsieur Jacky MAUPOINT, 2<sup>ème</sup> adjoint recevront prochainement des délégations de fonction et de signature, à savoir :

Monsieur Vincent DUMONT : Délégation de fonction à l'Urbanisme et délégation de signature pour les travaux, voiries et bâtiments communaux.

Monsieur Jacky MAUPOINT : Délégation de fonction pour les travaux, voiries et bâtiment communaux et délégation de signature pour l'Urbanisme.

## Versement des indemnités de fonction aux Adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux du 1 avril 2008 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1 avril 2008 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux maximal de 6.6 % de l'indice brut 1015.

## Modification des statuts de la communauté de communes d'Amfreville la Campagne

### *Représentation des Communes*

Lors de son assemblée générale du 5 mars 2008, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne, avec 59 voix POUR et 1 voix CONTRE, a décidé de modifier ses statuts, en faisant évoluer les strates démographiques pour la représentation de ses communes membres, à savoir :

### CHAPITRE XII – DISPOSITIONS GENERALES

Article XII –5 : les communes sont représentées comme suit :

Jusqu'à 1500 habitants : sans changements  
Population de 1501 à 2000 habitants : 5 titulaires et 2 suppléants

Puis 1 délégué titulaire supplémentaire par strate de 500 habitants, à partir de 2001 habitants sans changement pour les suppléants.

Le conseil municipal avec 9 voix POUR et 1 voix CONTRE approuve la modification statutaire ci-dessus.

#### Prise en charge de « micros crèches »

Lors de son Assemblée Générale du 5 Mars 2008, à l'unanimité, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne, a décidé de modifier ses statuts, en y inscrivant la possibilité de mettre en place des micros crèches.

Les statuts sont ainsi modifiés :

### CHAPITRE V – ENFANCE ET ADOLESCENCE

#### **Rédaction actuelle**

Article V-3 : Le développement et la valorisation de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans à domicile. La Communauté de Communes assure à ce titre information et soutien aux assistantes maternelles et aux parents : Relais Assistantes Maternelles

#### **Le libellé devient :**

Article V-3 : Le développement et la valorisation de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans. La Communauté de Communes assure à ce titre information et soutien aux assistantes maternelles et aux parents : Relais Assistantes Maternelles, et mise en place de micros crèches, sous réserves de financement par les organismes de tutelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification statutaire ci-dessus.

### Élection des délégués pour siéger au SAEP d'Amfreville la Campagne

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat d'Adduction en Eau Potable d'Amfreville la Campagne,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

A déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur Emmanuel SOENEN : 10 voix

Monsieur Jean-Paul BATAILLE : 10 voix

Messieurs Emmanuel SOENEN et Jean-Paul BATAILLE, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués titulaires.

## Élection des délégués pour siéger au S.I.E.G.E

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du S.I.E.G.E.,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué titulaire,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

A déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Madame Véronique LAGUERRE : 10 voix

Madame Véronique LAGUERRE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée déléguée titulaire.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué suppléant,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

A déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur Emmanuel SOENEN : 10 voix

Monsieur Emmanuel SOENEN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué suppléant.

## Élection des délégués pour la Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune auprès de la Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux délégués titulaires,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

A déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Madame Véronique LAGUERRE : 10 voix  
Monsieur Lionel VERMANDEL : 10 Voix

Madame Véronique LAGUERRE et Monsieur Lionel VERMANDEL, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués titulaires.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué suppléant,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10  
A déduire : 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur Vincent DUMONT : 10 voix

Monsieur Vincent DUMONT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué suppléant.

### Élection des délégués pour l'ASA de l'oison

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de l'ASA de l'oison

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué titulaire,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10  
A déduire : 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur Jacky MAUPOINT : 10 Voix  
Monsieur Jacky MAUPOINT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué titulaire.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué suppléant,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

A déduire : 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

A obtenu :

Madame Marie-Solange LECONTE : 10 voix

Madame Marie-Solange LECONTE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée déléguée suppléante.

### Mise en place des commissions communales

De par ses fonctions, le maire est le président de TOUTES les commissions communales. Il est donc amené à convoquer les commissions.

Au sein de chaque commission, les membres désignés par le conseil élisent un Vice-Président. Il pourra alors lui aussi convoquer sa commission mais devra également rapporter succinctement ce qui a été étudié en commission.

Commission Finances : (aide à l'élaboration du budget, étude pour les emprunts ...)

Monsieur Vincent DUMONT (Vice-Président)

Monsieur Jacky MAUPOINT  
Madame Isabelle HARAND  
Monsieur Emmanuel SOENEN  
Madame Marie-Solange LECONTE

Commission Urbanisme et Environnement : (étude des CU, PC, Autorisation de lotir, PLU ...)

Monsieur Jacky MAUPOINT (Vice-Président)

Monsieur Jean-Paul BATAILLE  
Monsieur Emmanuel SOENEN  
Monsieur Lionel VERMANDEL  
Monsieur Vincent DUMONT  
Madame Marie-Solange LECONTE  
Madame Françoise DORE

Commission Travaux, bâtiments communaux et voirie : (recherche d'entreprises, choix des matériaux, ...)

Monsieur Jean-Paul BATAILLE (Vice-Président)

Monsieur Emmanuel SOENEN  
Monsieur Lionel VERMANDEL  
Madame Françoise DORE  
Madame Marie-Solange LECONTE  
Monsieur Jacky MAUPOINT  
Monsieur Vincent DUMONT

Commission Ecole : (relation avec les écoles, réflexion sur les problèmes à remonter ...)

Monsieur Yann DUPUY (Vice-Président)

Monsieur Emmanuel SOENEN  
Madame Isabelle HARAND  
Monsieur Vincent DUMONT

Commission Communication : (Livret nouveau habitant, petit thomasiens, flash info, site internet ...)

Monsieur Lionel VERMANDEL (Vice-Président)

Monsieur Vincent DUMONT  
Monsieur Yann DUPUY  
Madame Isabelle HARAND  
Monsieur Jacky MAUPOINT  
Madame Sylvaine BOUCOURT

Commission Vie Associative et Tourisme: (Val d'oison jumelage, ATHLAS, Gîte...)

Madame Sylvaine BOUCOURT (Vice-Présidente)

Madame Françoise DORE  
Monsieur Vincent DUMONT  
Madame Isabelle HARAND  
Monsieur Yann DUPUY

Commission Embellissement du Village : (déco de Noël, choix des fleurs, panneau d'affichage ...)

Madame Isabelle HARAND (Vice-Présidente)

Madame Françoise DORE  
Monsieur Vincent DUMONT  
Madame Sylvaine BOUCOURT

Commission Appel d'Offres

Elue présidente : Madame Françoise DORE

Titulaires : Monsieur Jean-Paul BATAILLE  
Monsieur Jacky MAUPOINT  
Madame Marie-Solange LECONTE

Suppléants : Monsieur Emmanuel SOENEN  
Monsieur Lionel VERMANDEL  
Monsieur Yann DUPUY

Commission Liste Electorale : (1 représentant du TA et 1 représentant du Préfet)

Madame le Maire signale qu'un courrier du préfet statuant sur les modalités de nomination des membres doit nous parvenir prochainement.

Commission communale des impôts directs :

Dans les communes de moins de 2000 habitants, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impôts directs locaux dans la commune et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu au maximum le 16 mai . Il nous appartient de dresser une liste de 24 noms (pour les communes de moins de 2000 habitants)

La Direction des services fiscaux doit nous envoyer un courrier sur les modalités de présentation de la liste.

Le conseil municipal peut y réfléchir mais aucune décision ne peut être prise.

CCAS :

Actuellement nous attendons des courriers de divers organismes afin de pouvoir constituer notre CCAS.

Il va nous falloir :

4 membres du Conseil Municipal,  
4 membres non élus pour représenter :

- L'union départementale des associations familiales de l'eure

L'UDAF nous demande de lui proposer une liste de 3 noms de jeunes père ou mère de famille habitant la commune. L'UDAF en choisira un d'entre eux.

- Une personne au titre des associations de personnes âgées reconnues au niveau départementale (nous attendons un courrier de leur part)
- Une personne au titre des associations de personnes handicapés (nous attendons également un courrier)
- Une personne, au choix du maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Madame le Maire propose d'y réfléchir et d'en reparler lors d'un prochain conseil. Nous avons 2 mois après la mise en place du conseil pour installer le nouveau CCAS à savoir jusqu'au 14 mai.

## Questions diverses

Emmanuel SOENEN demande aux membres du conseil si la location de la salle des fêtes va être ouverte aux personnes habitants hors de la commune. Le voisinage aurait signalé des nuisances sonores.

Madame le Maire répond qu'aucune décision n'est prise pour le moment. Elle propose éventuellement la mise en place d'un règlement et d'un tarif pour les habitants différent de celui pour les hors commune.

Les conseillers émettent également le souhait que les taux d'impositions, qui vont être votés prochainement, ne subissent qu'une augmentation légère.

Madame la Maire précise qu'elle convoquera la commission travaux au plus vite, à savoir le jeudi 3 avril, afin de discuter de la cloison séparant la salle des fêtes et la mairie.

Séance levée à 21 Heures 40